



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 FEVRIER 2011

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Membres composant le Conseil Municipal .. :	49
Membres en exercice	49
Membres présents	38
Membres excusés et représentés	6
Membres absents non représentés	5

LE MAIRE



Henri PLAGNOL

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Henri PLAGNOL, Maire.

1 Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

M. Jacques LEROY est désigné secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. Henri PLAGNOL, Maire,
M. Jacques LEROY, M. Sylvain BERRIOS, Mme Annie BIGAND, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Nicole CERCLEY, M. André KASPI, Mme Chantal POZZANA, M. Joseph GICQUEL, Mme Pascale CHEVRIER, M. Yves DAYAN, Mme Catherine JUAN, M. Jean-François LE HELLOCO, Mme Muriel DEVAUX, Mme Laurence COULON, Maires-Adjoints, M. Yannick BRUNET, Mme Jacqueline VISCARDI, M. René GAILLARD, Mme Sabine CHABOT, M. Alain MERIGOT, Mme Valérie FIASTRE, M. Jean PLAGNE, M. Stéphane CARDARELLI, Mme Anne DAVID, M. Claude SOUSSY, Mme Geneviève GAUTRAND, M. Philippe RIFFAUT, Melle Yasmine CAMARA, M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE, M. Blaise BAUDRY, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés et représentés :

Mme Pascale LUCIANI-BOYER qui a donné pouvoir à Mr LEROY, M. Gérard ALLOUCHE qui a donné pouvoir à M. BERRIOS, Mme Catherine RITVO qui a donné pouvoir à Mr BRUNET, M. Bernard VERNEAU qui a donné pouvoir à Mme CERCLEY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON qui a donné pouvoir à Mr CONSTANT, Mme Françoise MERIC qui a donné pouvoir à Mr ROSAIRE,

Etaient absents non représentés :

Mme Dominique MONIN qui a le pouvoir de M. Jacques-Nicolas de WECK, M. Luc GRAS, Mme Carole DRAI, M. Jean-Bernard THONUS,

Au cours de la séance :

Mme Dominique MONIN qui a le pouvoir de M. Jacques-Nicolas de WECK entre au point 2, Mme Pascale LUCIANI-BOYER entre au point 3, M. Luc GRAS entre au point 3, M. Yves DAYAN quitte la séance au point 4, M. Luc GRAS quitte la séance au point 4, M. Luc GRAS entre au point 7, M. Yves DAYAN entre au point 9, Mme Muriel DEVAUX quitte la séance au point 10, Mme Dominique MONIN quitte la séance au point 10 avec le pouvoir de M. Jacques-Nicolas de WECK, M. Gérard ALLOUCHE entre au point 11, M. Jean-François LE HELLOCO quitte la séance au point 11, Mme Muriel DEVAUX entre au point 11, Mme Dominique MONIN entre au point 11 avec le pouvoir de M. Jacques-Nicolas de WECK, M. Jean-François LE HELLOCO entre au point 12, M. Claude SOUSSY quitte la séance au point 15, M. Claude SOUSSY entre au point 17

2 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 décembre 2010.

Unanimité

FINANCES COMMUNALES

3a Communication sur l'état de la dette au 31 décembre 2010

Prend acte de la communication sur l'état de la dette au 31 décembre 2010 présentée dans le cadre de la Charte de bonne conduite en matière d'emprunts, approuvée par la délibération du conseil municipal du 25 mars 2010.

Unanimité

3b autorisation donnée au Maire d'agir en justice contre certains organismes prêteurs (Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Depfa, Dexia et Société Générale)

Autorise Monsieur le Maire, au nom de la ville, à agir en justice en demande devant toutes juridictions de quelque ordre et degré qu'elles soient, administratives ou judiciaires afin de renégocier les emprunts structurés souscrits au cours de la mandature précédente auprès des établissements prêteurs Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Depfa Bank, Dexia et Société Générale, et qui font courir le risque d'une très importante augmentation des frais financiers au cours des prochaines années.

Unanimité

4 Garantie d'emprunt à l'U.D.S.M. (Union pour la Défense de la Santé Mentale) pour la relocalisation d'un centre médico-psychologique et la création d'un centre thérapeutique à temps partiel sis 42 avenue Victor Hugo à Saint-Maur-des-Fossés (acquisition + construction)

ARTICLE 1 : Accorde la garantie de la ville, à hauteur de 100%, à l'Union pour la Défense de la Santé Mentale pour un emprunt à souscrire de 1 770 000 € auprès de BNP Paribas aux conditions suivantes :

Durée : 216 mois

Taux : 3,718%

Echéances : trimestrielles

pour la relocalisation d'un Centre Médico Psychologique et la création d'un Centre Thérapeutique à Temps Partiel sis 42 avenue Victor Hugo à Saint-Maur-des-Fossés.

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est susceptible de varier jusqu'à sa mise en place en fonction de la variation du livret A ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

En conséquence, le taux appliqué au prêt sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 2 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts monétaires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la BNP Paribas par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts garantis.

ARTICLE 4 : Autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la ville tous les documents se rapportant à cette opération.

Unanimité

5 Modification d'une garantie d'emprunt à la SA d'HLM Batigère pour une opération acquisition-amélioration de 17 logements sociaux sis 64 Bd de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés

ARTICLE 1 : Accorde la garantie de la ville à hauteur de 100%, pour les trois emprunts à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par la S.A d'HLM Batigère d'un montant total de 970 052 € pour l'opération d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux sis 64 boulevard de Créteil à Saint-Maur aux conditions suivantes :

Caractéristiques des prêts	PLUS Foncier	PLS Construction	PLS Foncier
Montant du prêt	50 000,00 €	658 427,00 €	261 625,00 €
Durée	50 ans	40 ans	50 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel (1)	2,35%	2,91%	2,91%
Taux annuel de progressivité (1)	0,50%	0,50%	0,50%
Modalité de révision des taux (2)	DL	DL	DL
Indice de référence	Livret A (·)	Livret A (·)	Livret A (·)
Valeur de l'indice de référence	1,75% (··)	1,75% (··)	1,75% (··)
Préfinancement	24 mois	24 mois	24 mois
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Commission d'intervention	Exonéré	670,00 €	400,00 €

(1) Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence (·) dont la valeur (··) à la date du présent document est mentionnée dans le tableau. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence (··) mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt. Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux de l'indice de référence (·)

En cas de double révisabilité limitée, le taux de progressivité révisé ne pourra être inférieur à 0.

(2) DL : double révisabilité limitée

Les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats de prêt garantis par la présente délibération.

ARTICLE 2 : Au cas où l'emprunteur pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts monétaires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts garantis.

ARTICLE 4 : Autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la ville tous les documents se rapportant à cette opération.

41 Pour

4 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Mme Françoise MERIC)

6 Acceptation du chèque emploi service universel (CESU) pour le paiement des prestations concernées par ce dispositif

- Autorise la perception du Chèque Emploi-Service Universel préfinancé en règlement des prestations ouvertes à ce dispositif notamment les centres de loisirs accueillant des enfants de moins de 6 ans et d'éventuelles prestations à ouvrir par de nouvelles dispositions,

- Autorise la modification des actes de constitution de régie de recettes des services concernés afin de leur permettre cet encaissement,

- Autorise la signature d'une convention avec le Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel.

Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

7 Communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal des Cimetière et Crématorium de la Fontaine St-Martin à Valenton

Donne acte de la communication du rapport d'activité pour 2009 du Syndicat Intercommunal des cimetières et crématorium de la Fontaine Saint-Martin à Valenton.

Unanimité

8 Communication du rapport d'activité 2009 d'INFOCOM 94

Donne acte de la communication du rapport d'activité pour l'année 2009 du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Secteur Central du Val-de-Marne (INFOCOM 94)

Unanimité

9 Communication du rapport d'activité 2009 de la Société Immobilière d'Economie Mixte (SIEM)

Donne acte de la communication du rapport d'activité pour 2009 de la Société Immobilière d'Economie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés.

Unanimité

10 Approbation du nouveau règlement des parcs, jardins et espaces verts

Approuve le nouveau règlement des Parcs, Jardins et Espaces Verts qui sera annexé à la charte municipale pour le respect du cadre de vie,

Unanimité

URBANISME - AMENAGEMENT

11 Site des Facultés : bilan intermédiaire de la concertation dans le cadre de la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PAZ ; reconstruction du collège Camille Pissarro

Acte de la présentation du bilan intermédiaire de la concertation qui conduit à identifier la variante «jardin habité» comme répondant le mieux aux orientations et objectifs de la Ville.

Approuve le nouvel objectif de calendrier de reconstruction du collège fixé entre le Département et la Ville.

Autorise le maire à signer tout document utile permettant la reconstruction du collège Camille Pissarro.

Autorise le maire à engager des négociations avec toute entité proposant d'implanter un établissement à vocation pédagogique sur le site.

Donne un avis favorable à la poursuite de la concertation et des études en privilégiant la variante «jardin habité».

Autorise le Maire à consulter les personnes publiques associées, conformément à l'article L 123-16 du Code de l'Urbanisme, sur la variante «jardin habité».

Autorise le Maire à finaliser le dossier d'enquête publique sur un projet, après retour de l'avis des personnes publiques associées.

42 Pour

4 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Mme Françoise MERIC)

12 Autorisation au Maire de déposer les demandes de permis de démolir et de construire ainsi que les demandes de subventions pour le projet de création d'un établissement pour la petite enfance sur le terrain situé 3 Villa Camus

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à déposer, au nom de la commune les demandes :

- de permis de démolir relative au projet Villa Camus,
- de permis de construire pour le projet de création d'un établissement pour la Petite Enfance au 3 Villa Camus
- de subventions se référant au projet

Unanimité

13 **Autorisation au Maire de déposer les demandes de permis de construire et de subventions pour le projet de réhabilitation et d'extension du multi accueil « Villa Papillon »**

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer et à déposer, au nom de la commune :

- La demande de permis de construire pour le projet de réhabilitation d'un agrandissement sur le rez-de-chaussée et le sous-sol représentant un total de 147.5 m² supplémentaires
- La demande de subventions se référant au projet.

Unanimité

14 **Présentation du rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées pour l'année 2010**

Donne acte de la présentation du rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées pour l'année 2010.

Unanimité

DOMAINES

15 **Résiliation anticipée du bail conclu entre la Ville et le Conseil Général du Val-de-Marne pour la mise à disposition de la propriété communale située 23 rue du Four – 2 rue des Tournelles – 12 place d'Armes**

Décide la résiliation anticipée du bail conclu entre la Ville et le département du Val-de-Marne le 4 juin 1954 pour la mise à disposition de la propriété communale située 23, rue du Four – 2 rue des Tournelles – 12 place d'Armes, parcelle cadastrée E 63 pour 355 m², sans indemnité.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document nécessaire.

Unanimité

16 **Changement d'affectation d'un logement situé 4 avenue Michelet à Saint-Maur-des-Fossés, dans l'école primaire Michelet**

Décide la désaffectation du logement de gardien situé 4 avenue Michelet à La Varenne Saint-Hilaire dans l'école primaire Michelet composé de trois pièces principales, d'une superficie d'environ 70 m², après avis du Préfet du Val de Marne.

Décide l'affectation de ce logement en locaux d'activité pour la création d'un nouvel accueil de loisirs.

Dit que Monsieur le Maire est autorisé à signer et à déposer tout document nécessaire à cette procédure.

Unanimité

JEUNESSE

17 **Ouverture d'un accueil de loisirs à l'école Michelet**

Approuve le projet d'ouverture d'un accueil de loisirs à l'école Michelet à compter du mercredi 2 mars 2011,

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant cette ouverture et à signer tous les documents s'y rapportant notamment les demandes de prestations et d'aides à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Unanimité

18 **Séjours adolescents R.E.L.A.I. 13-18 ans : participations familiales**

ARTICLE I : Approuve le principe du calcul en fonction du quotient familial, du montant des participations dû par les familles lors des séjours destinés aux adolescents à adhérents R.E.L.A.I., organisés par la ville ;

ARTICLE II : Dit que le barème des participations familiales des cantines scolaires de l'année 2010/2011 ci-après annexé est approuvé comme référence pour déterminer les tarifs des séjours susvisés;

ARTICLE III : dit que, sauf délibération contraire du Conseil Municipal, la grille des ressources et des tarifs des cantines, fixée annuellement par décision, sera automatiquement adoptée comme référence pour déterminer la part qui sera facturée aux familles lors des séjours organisés par la ville de Saint-Maur pour les adolescents âgés de 13 à 18 ans.

Unanimité

MARCHES PUBLICS

19 **Prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux et traitement d'eau des piscines : avenant n°4 aux lots 1 et 2 et avenant n° 2 au lot 4**

Approuve les projets d'avenant n°4 pour les lots 1 et 2 et l'avenant n°2 pour le lot n°4 relatif à l'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux et au traitement d'eau des piscines avec la **Société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES** avec pour nom commercial la « Société COFELY » dont le siège social est à **92800 PUTEAUX**, 1 Place des Degrés.

Autorise Monsieur le Maire à signer ces avenants.

Unanimité

20 **Autorisation au Maire de lancer un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence pour la fourniture de pièces de rechange pour les horodateurs de la Ville**

Autorise le Maire à lancer le marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence relatif à la fourniture de pièces de rechange pour les horodateurs de la ville.

Unanimité

20bis **Ajout d'un point à l'ordre du jour du conseil municipal du 10 février 2011 compte tenu de l'urgence.**

Appel d'offres ouvert relatif aux prestations de tri et conditionnement des déchets d'emballages

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux prestations de tri et conditionnement des déchets d'emballages, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution

Unanimité

20ter **Ajout d'un point a l'ordre du jour du conseil municipal du 10 février 2011 compte tenu de l'urgence;**

Appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'étanchéité, d'isolation et de restructuration du solarium du centre sportif Brossolette.

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux « travaux d'étanchéité, d'isolation et de restructuration du solarium du Centre Sportif Brossolette », à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

AFFAIRES SOCIALES

21 **Signature d'un accord partenarial entre la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, l'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives (APAGL) et LOGEO pour la mise en œuvre du dispositif de Garantie des Risques Locatifs (GRL) destiné à faciliter l'accès au logement privé des jeunes et des foyers à revenus modestes.**

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'accord partenarial entre l'APAGL, LOGEO et la ville de Saint-Maur-des-Fossés pour la mise en œuvre du dispositif de garantie des risques locatifs (GRL) en faveur des jeunes de moins de 30 ans en couple ou célibataires et des foyers à revenus modestes éligibles à la GRL et au traitement social, sous condition de ressources PLUS pour ces deux catégories de ménages, et tous documents se rapportant à cet accord,

Dit que les crédits correspondants à la mise en œuvre de ce dispositif seront inscrits aux budgets 2011 et suivants de la ville.

Unanimité

21bis **Ajout d'un point a l'ordre du jour du conseil municipal du 10 février 2011 compte tenu de l'urgence ; Attribution d'une subvention 2011 à l'association saint-maurienne de soins, d'aide aux personnes et de garde a domicile (ASSAPGD).**

ARTICLE I : Attribue, au titre de l'année 2011, une subvention de 200 000 € à l'association saint-maurienne de soins, d'aide aux personnes et de garde à domicile (ASSAPGD) sur un crédit à ouvrir au budget de l'exercice 2011.

Demande à cette association de porter sur ses différents documents (papier en-tête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

ARTICLE II : Autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la ville la convention d'objectifs et de moyens s'y rapportant, selon un modèle type approuvé par le conseil municipal du 13 décembre 2001.

35 Pour

7 Ne prennent pas par au vote (Mme Annie BIGAND, Joseph GICQUEL, Mme Pascale CHEVRIER, M. Claude SOUSSY, M. Jacques-Nicolas de WECK, Mme Anne DAVID, Mme Catherine DISTINGUIN)

ANIMATION

22 **Convention entre l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et la Ville de Saint-Maur-des-Fossés en vue de mettre en œuvre un Passeport pour la mémoire**

Approuve le projet de convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un « passeport pour la mémoire » entre la Ville de Saint-Maur-des-Fossés et l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (O.N.A.C.V.G)

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir entre la Ville de Saint-Maur-des-Fossés et l'O.N.A.C.V.G;

Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les formalités en vue de mettre en œuvre le passeport de la mémoire.

Unanimité

**ENSEIGNEMENT, AFFAIRES CULTURELLES,
JEUNESSE ET SPORTS**

23 Attribution de subventions aux associations sportives

ARTICLE I : attribue, au titre de l'année 2011, des subventions aux associations sportives pour un montant de 19 400 € répartis selon l'annexe. Ces dépenses seront imputées au Chapitre 924-40 Sport et Jeunesse, article 6574 subvention aux associations.

ARTICLE II : demande à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à en tête, carte d'adhérent, etc...) la mention :

« Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

ARTICLE III : dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention ou un avenant pour celles ayant déjà dépassé ce seuil, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, préalablement au versement des fonds.

Unanimité

24 Modification de l'indice de réactualisation des tarifs des cours de langues étrangères

Autorise Monsieur le Maire à augmenter chaque année par décision les tarifs des cours de langues étrangères en fonction de l'indice des prix à la consommation (ensemble des ménages, hors tabac) du mois de mars.

Unanimité

COMMUNICATIONS

25 Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 (L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

26 Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 (L 2122-22 4° et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LA SEANCE EST LEVEE A 23 H 59 LE 11 FEVRIER 2011.